

Mercuré : le Burundi ajourne la ratification de la Convention de Minamata

@rib News, 13/11/2017 – Source Xinhua Le gouvernement burundais a ajourné la ratification de la Convention de Minamata sur le Mercure pour se renseigner préalablement au sujet de ses implications sur l'environnement auprès des pays qui l'ont déjà ratifiée.

Le mercure est "un métal lourd hautement toxique qui représente des menaces pour l'environnement mondial et présente des menaces pour la santé humaine notamment le système nerveux, les poumons, la thyroïde, les gencives et la peau, les yeux ainsi que sur tout le système immunitaire", explique un communiqué de presse publié lundi à Bujumbura par le porte-parole du gouvernement burundais, Philippe Nzobonariba. Selon le communiqué, rendant compte sur les travaux du conseil des ministres de fin de semaine dernière, parmi les principales sources d'émission du mercure dans la nature, figurent l'orpaillage artisanal où il est utilisé pour amalgamer les particules d'or. Il est également utilisé dans la fabrication de certains objets comme les piles, les appareils de mesure, ainsi que dans certains produits de santé. Conscient de l'impact nocif de cette substance, les pays du monde se sont mis ensemble en février 2009 pour élaborer un instrument contraignant, à savoir cette convention de Minamata, adoptée en 2010 par 140 Etats. La mission principale de cette convention est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et rejets de mercure. Selon M. Nzobonariba, le Burundi, en ratifiant cette convention, se sera engagé à prendre des mesures pour éliminer progressivement les produits contenant le mercure et d'élaborer un plan d'actions national visant à éliminer son utilisation dans l'extraction minière artisanale. Durant des décennies au dernier siècle, des milliers d'habitants riverains de la baie de Minamata, au Japon, ont été touchés par différentes formes d'intoxication par le mercure. En 2012, le ministre de l'environnement japonais, au nom de l'Etat japonais, a fait des excuses publiques auprès des malades et de leurs descendants.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});